



## Règles de fonctionnement pour les élèves en centre de jour (primaire)

### Appareils de communication et les objets personnels

Les appareils de communication (téléphone cellulaire, IPOD Touch, etc.) sont interdits en tout temps et en tout lieu à l'école. Ils doivent être rangés dans le casier avant l'entrée en classe. Ces derniers pourront être confisqués par un membre du personnel. L'école n'est pas responsable du bris ou des vols.

### Cadenas

L'élève doit remettre le numéro de son cadenas ou le double de sa clé à l'éducateur associé à son groupe classe.

### Casiers

Chaque élève dispose d'une case et en est responsable. Il se doit de la conserver propre et en bon état. En tout temps, le sac à main demeure dans le casier de l'élève. La direction se réserve le droit d'ouvrir les casiers en tout temps et n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

### Bris de matériel

Tout matériel brisé devra être remplacé ou remboursé.

### Dîner

L'élève doit manger à l'école et à l'endroit qui lui est assigné. Il est donc concerné par la propreté de sa place et des lieux.

### Présence à l'école

L'élève ne peut quitter l'école sans l'autorisation de ses parents.

J'ai pris connaissance des règles et je m'engage à les appliquer.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_